

**Contrat d'engagement
Amap La Tomate solidaire
Saison 8**

Du jeudi 21 mai 2015 au jeudi 7 avril 2016

Amap La Tomate solidaire
Association La Courgette solidaire
C/o annie bourdon-Mougeot
3, square du Docteur-Courcoux
93260 Les Lilas

Jean-Luc Mathieu
Maraîcher
17, rue des Bûchettes
51230 Broussy-le-Grand

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la charte des amap.

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production ;
- assurer au moins trois permanences-distributions pendant la durée de la saison, de 17h30 à 20h ; les inscriptions se font directement sur le calendrier affiché dans le hall du local de distribution, au 28 bis, rue Romain Rolland aux Lilas ;
- gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et ses absences aux permanences-distributions.

Engagements du maraîcher partenaire :

- livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture paysanne (pas d'intrants chimiques et, si possible, certifiés bio) de qualité, frais, de saison, de sa ferme ;
- être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents à sa ferme ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet lacourgettesolidaire.fr.

La part de récolte hebdomadaire

Le planning de récolte est disponible sur le lieu de partage, au 28 bis, rue Romain-Rolland, aux Lilas, à raison d'un panier par semaine. Le panier est composé de légumes biologiques, de saison. Il pèse environ cinq kilos, avec au moins cinq variétés différentes, et coûte 15 euros.

40 livraisons sont prévues pour la saison 8.

Nous sommes également solidaires des conditions climatiques : si elles sont favorables, le panier est plus important ; en revanche si elles sont mauvaises, le panier sera moins fourni.

Modalités d'inscription

- Un chèque d'adhésion de 10 euros à l'ordre de La Courgette solidaire.
- La fiche d'adhésion à la Courgette solidaire, qui est l'association qui gère les amap des Lilas, remplie, que vous trouverez à l'adresse suivante :
<http://lacourgettesolidaire.fr/perm/2-73-691/tomate/fiche-d-adhesion-courgette-solidaire/fiche-d-adhesion-courgette-solidaire>
- 10 chèques de 60 euros à l'ordre de Jean-Luc Mathieu, tous datés de mai 2015, pour rester valides un an. Ils seront remis à Jean-Luc Mathieu, un par un, toutes les quatre distributions, du 21 mai 2015 au 7 avril 2016.
- Le contrat d'engagement signé avec vos coordonnées complètes.

- Avoir lu la charte des amap, que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://lacourgettesolidaire.fr/perm/2-74-693/tomate/charte-des-amap-2014/charte-des-amap-2014>

Il est possible de s'inscrire en binôme. Chaque partenaire compte alors pour un adhérent : un contrat signé et un chèque d'adhésion à La Courgette solidaire par membre du binôme. Merci de placer les documents des deux membres dans le même dossier.

Le dossier est à envoyer à Aude LAMBERT, 43 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas (pas de réservation par mail ni par téléphone, et pas d'envoi en recommandé avec accusé de réception).

Le partage des récoltes débute le jeudi 21 mai 2015 et prend fin le jeudi 7 avril 2016.

Les distributions suivantes n'auront pas lieu : les jeudis 13 août, 29 octobre, 24 décembre, 31 décembre 2015, 25 février, 3 mars et 24 mars 2016.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des amap.

Ce bulletin signé par les différentes parties sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Je m'engage à assurer au moins trois permanences-distributions durant la saison 8, de 17h30 à 20h.

Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone(s)	
Adresse électronique	

Si vous êtes déjà adhérent de l'une ou de plusieurs amap, cochez une case :

- Poivron Cocotte Verger Biquette Abeille Tartine

Fait à _____ le _____

	Adhérent	Membre du collectif de l'amap	Marâcher
Signatures			

Je certifie avoir pris connaissance de la charte des amap.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »